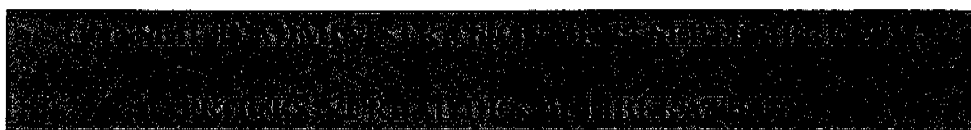


DEC SA
DEPOT ELECTROLYTIQUE & CHIMIQUE

Société Anonyme au capital de 500.000 Euros

Siège Social : Chemin des Roses – 41170 CORMENON

R.C.S. BLOIS 775 692 395



L'an deux mil onze,

Le 13 septembre, à 17 heures,

Les Administrateurs de la Société DEC SA – DEPOT ELECTROLYTIQUE & CHIMIQUE,

Se sont réunis au siège social sur convocation régulière.

Le registre de présence émargé par les Administrateurs établit que sont présents à cette réunion :

- Monsieur Oliver JÄGER
- Monsieur Bert Jan VAN HAAFTEN

Monsieur Roger GAUTHIER est absent et excusé.

La moitié au moins des Administrateurs en exercice étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Oliver JÄGER est prié d'un commun accord d'assurer la présidence de séance.

Monsieur Bert Jan VAN HAAFTEN remplit les fonctions de Secrétaire.

PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Communication est faite des termes du procès-verbal de la précédente réunion dont la mise en forme est adoptée unanimement.

REMPLACEMENT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Philippe TREHOUX de son mandat de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général à compter de ce jour.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général en remplacement de Monsieur Philippe TREHOUX, démissionnaire, à compter de jour :

– **Monsieur Olivier JÄGER**

Demeurant Parkstraße 11 – 40822 Mettmann (Allemagne),
Né à Karlsruhe (Allemagne) le 29 septembre 1967
De nationalité allemande

qui accepte cette présidence.

Monsieur Oliver JÄGER déclare qu'il n'exerce pas plus du nombre de mandats de Président du Conseil d'Administration, de membre du Directoire ou de Directeur Général unique que celui prévu par la Loi.

Monsieur Oliver JÄGER restera en fonction jusqu'à décision contraire du Conseil d'Administration et, au plus tard, jusqu'à la cessation de son mandat d'Administrateur.

POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

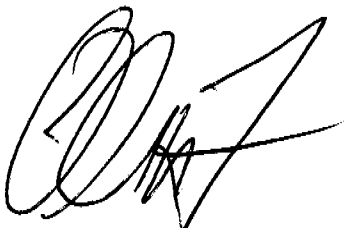
Le Conseil d'Administration confirme à Monsieur Oliver JÄGER les pouvoirs qu'il tient du Code de Commerce et des statuts de la Société.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Administrateurs.

M. Oliver JÄGER



M. Bert Jan VAN HAAFTEN

